

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
Activité de regroupement et de transit de b	1. Intitulé du projet patteries usagées
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 6 7 7 0 5 0 0 4	FERS et METAUX Francois VIALIS Président de la société FERS et METAUX 4 9 0 0 0 2 7 Forme juridique Société Anonyme Simplifiée
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et limensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie 1.a	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Création d'une aire de stockage et de transit de batteries usagées.
	4. Caractéristiques générales du projet
4.1 Nature du projet, y compris les éventu La société FERS ET METAUX projette la cons La quantité totale de batterie présentes sur Ce stockage de batteries sera réalisé sur une	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire uels travaux de démolition struction d'une zone de stockage et de transit de batteries usagées.

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est de créer une activité de regroupement et de transit de batteries usagées sur le site FERS et METAUX à Fougerolles (70).
Le site FERS et METAUX regroupe des activités de récupération de métaux ferreux et non ferreux, de déchets industriels banals (cartons, papiers, bois), de déchets industriels spéciaux (bâches, bidons vides et chiffons souillés) et de démolition de véhicules hors d'usages (broyage de véhicules, la société n'effectue aucun démantèlement de VHU). De ce fait, le projet a des activités connexes au site de de Fougerolles.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet s'inscrit dans un site existant et d'ores et déjà aménagé. La mise en place du regroupement et du transit de batteries ne
nécessitera pas de travaux.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
La zone de stockage de batterie sera constituée de bacs spécifique, qui seront enlevés dès lors que le volume d'une expédition est atteint.

Le site étant soumis au régime de l'a	utorisation au tit	lorisation le projet a-t-il été ou sera être jointe au(x) dossier(s) d'autoris re des installations classées pour la p nnaissance au titre de l'article R.181-	ration(s). Protection de l'environnement (ICPE), le
4 5 Dimonsions et aurentéristiques	lu masial al ausa d	cie globale de l'opération - préciser l	
	andeurs caracté		Valeur(s)
Stockage de batteries			42 m ²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonn	ées géographiques¹ Long. <u>0 6</u> ° 2	24'34"E Lat. 47°53'18"N
FERS et METAUX 29 rue de la Gare 70220 Fougerolles	et c), 7°a), 10°,11°a) l 38° ; 43° a		'"_ Lat°'"_
	Point d'ar Commun	rivée : Long ° _ es traversées :	'"_ Lat°'"_
	Joignez à vot	re demande les annexes n° 2 à	16
4.7 S'agit-il d'une modification/ext 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	ension d'une inst ou cet ouvraç	allation ou d'un ouvrage existant ? ge a-t-il fait l'objet d'une évaluc	ation Oui Non X
LEGIS.	ment les		non ferreux, de déchets industriels déchets industriels spéciaux (bâches,

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le site n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 800 m au Nord-Est de la zone d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF I "Les Pierres de rouges e vallons au Nord de Fougerolles-le-Château" (430020237).
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		La commune de Fougerolles se situe dans le parc naturel régional du Ballons des Vosges (FR8000006).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			La commune de Fougerolles est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) datant du 27 juin 2019. Ce PPBE la route nationale RN57 entre Fougerolles et Frotey-lès-Vesoul.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le site d'étude se situe dans la protection au titre des abords de monuments historiques de l'église de Fougerolles (1907232484).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\boxtimes		Le site d'étude se situe dans une zone potentiellement humide à probabilité très forte. Étant donné que le projet s'inscrit dans un site existant et d'ores et déjà aménagé, cela posera aucun problème.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		La commune de Fougerolles est concerné par le PPRi par débordement direct des principaux cours d'eau de la communauté de communes du Val de Semouse, approuvé le 17 décembre 2007. Une partie du site d'étude est concerné par ce PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Le site FERS et METAUX est situé sur un site BASIAS (FRC7000106).
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 100 m au Nord du site d'étude. Il s'agit de la ZSC "Vallée de la Lanterne" (FR4301344).
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les |X|ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la $|\mathsf{X}|$ biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Une partie du site d'étude est concerné par le PPRi par débordement direct des principaux cours d'eau de la communauté de communes du Val de Semouse, approuvé le 17 décembre 2007.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le projet engendrera un trafic supplémentaire de 4 camions par mois au maximum pour le transit des batteries. Toutefois, ce trafic est négligeable au regard de la circulation déjà présente sur la zone.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le site peut engendrer des bruits liés au trafic qui lui est imputable. Le site est concerné par les nuisances sonores induites par le trafic des installations à proximité ainsi que sur les axes routiers avoisinants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Étant donné que le projet s'inscrit dans un site déjà existant, celui-ci engendrera des émissions lumineuses (éclairage du site, des véhicules venant sur le site). Les émissions lumineuses reçues par le site sont liées à l'éclairage public et aux phares des véhicules circulants sur les routes avoisinantes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
LIIIISSIOIIS	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
AND COLUCT	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		\boxtimes	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet prend place sur une aire imperméabilisée dont les eaux pluviales sont collectées et rejetées par le biais d'un séparateur à hydrocarbures permettant de garantir la conformité des rejets. De plus, les bacs de stockages de batteries seront spécialement conçus pour cet usage, étanches et en matériaux résistants aux substances susceptibles d'être contenues.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés dans le présent formulaire, le projet ne nécessite pas d'être soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

parties auxquelles elles se rattachent		
	Objet	
	9. Engagement et signature	
e certifie sur l'honneur l'exactitude des rens		
le certifie sur l'honneur l'exactitude des rens Fait à		

